

CHARTRE DE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LES ENSEIGNANTS DE LA CONDUITE

En présence de Jean-Luc NEVACHE
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière

Conclue entre,

L'Etat, représenté M. le Préfet de la région Franche-Comté, Préfet du Doubs, M. Christian DECHARRIERE

ET

Le Conseil National des Professions de l'Automobile, représentée par son Président, M. Michel SIRE

ET

L'Union Nationale des Indépendants de la Conduite, représentée par le suppléant de son délégué régional, M Jean-Christophe GENIN,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

PREAMBULE

En 2011, le bilan de l'accidentologie dans le Doubs fait état de 388 accidents ayant eu pour conséquence 39 personnes décédées et 461 blessés.

Force est de constater que la diminution de la mortalité routière dans le département en 2011 (39 tués contre 44 en 2010) n'a pas bénéficié aux jeunes (14-24 ans) ; en effet, en moyenne, chaque année 10 jeunes perdent la vie sur les routes du Doubs.

Une récente étude menée par la DREAL de Franche-Comté sur l'accidentologie des jeunes établit une typologie des accidents mortels les impliquant.

Ainsi, il apparaît que ces accidents mortels surviennent majoritairement durant les week-end et les jours de fêtes, de nuit et hors agglomération. Généralement un seul véhicule est impliqué et la conduite en état d'alcoolémie est souvent relevée, avec des taux particulièrement élevés. A souligner par ailleurs que ces jeunes sont majoritairement des hommes originaires de la région et ayant moins de 2 ans de permis de conduire.

Ce constat met en évidence le rôle primordial de l'éducation routière dans la lutte contre l'insécurité routière. Les futurs conducteurs doivent, dès l'apprentissage, être sensibilisés aux risques de la route et à l'impérieuse nécessité d'adopter une conduite responsable pour assurer la sécurité de l'ensemble des usagers.

Les auto-écoles, qui interviennent au moment clé de l'apprentissage de la conduite, souhaitent s'impliquer plus fortement dans la politique locale de sécurité routière afin de répondre à cet objectif.

La sensibilisation des futurs conducteurs à cette cause se concrétise par des actions de prévention et notamment par la déclinaison à l'échelon départemental de la campagne de communication réalisée par la Délégation à la sécurité et à la circulation routières en association avec les émissions "C'est pas sorcier" et "Automoto" intitulée "une minute pour la sécurité routière".

Article 1 : OBJET

La présente charte vise à définir les conditions de mise à disposition, par l'État, de l'outil DVD "une minute pour la sécurité routière" au sein des établissements de l'enseignement de la conduite du département du Doubs et ses modalités d'utilisation.

Article 2 : OBJECTIF

Les partenaires signataires de la présente charte visent à la réalisation de l'objectif suivant :

- Sensibiliser les jeunes sur la sécurité routière dès l'apprentissage au sein des établissements de la conduite par l'utilisation d'outils pédagogiques et illustrés.

Article 3 : ENGAGEMENTS DE L'ETAT

L'État, représenté par M. le Préfet de la région Franche-Comté, Préfet du Doubs s'engage à :

- Mettre à la disposition de l'ensemble des établissements de la conduite du département du Doubs un exemplaire des DVD "une minute pour la sécurité routière"
- Valoriser les établissements de conduite qui développeront l'utilisation de ce DVD dans le cadre :
 - o de l'attribution de places supplémentaires pour l'épreuve théorique
 - o d'une communication renforcée à travers les actions médiatisées ou par le biais du site Internet "Maison de la sécurité routière du Doubs"

Article 4 : ENGAGEMENTS DU CNPA ET DE L'UNIC

le CNPA, représenté par son Président et l'UNIC, représenté par le délégué régional s'engagent à :

- Mobiliser les établissements de la conduite à l'utilisation de cet outil DVD "une minute pour la sécurité routière"
- Définir les modalités d'utilisation de ces outils aux établissements de la conduite :
 - o diffusion de quelques reportages par les enseignants à la conduite au début des séances d'épreuve théorique suivie d'échanges avec les apprentis
 - o présentation lors des rendez-vous pédagogiques liés à l'AAC

Article 5 : MODALITES DE SUIVI DE LA CHARTE

Le suivi de la charte sera opéré trimestriellement au sein du comité local de suivi de l'attribution des places d'examen ainsi que par la présentation d'un bilan dans le cadre du pôle sécurité routière présidé par le préfet.

Fait à Besançon, le 23 février 2012

**En présence du
Délégué Interministériel à la Sécurité Routière**

Jean-Luc NEVACHE

**Le Préfet de la Région Franche-Comté
Préfet du Doubs**

Christian DECHARRIERE

**Le Président du Conseil National des
Professions de l'Automobile du Doubs**

Michel SIRE

**Le délégué régional de l'Union Nationale des
Indépendants de la Conduite,**

P/O Jean-Christophe GENIN